

SE FAIRE AGRESSER AU TRAVAIL, UN FLÉAU QUI GAGNE DU TERRAIN EN PAGES 8-9

NUMÉRO 16 / PRINTEMPS.2025

LE POINT.SYNDICAL



Solidaire
depuis 1921

LE JOURNAL DE LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX



AMAZON **LE RETOUR DU CAPITALISME BRUTAL**

ÉDITORIAL

DÉCLARATIONS DE GUERRE

TARIFS AMÉRICAINS

LES EMPLOIS EN PÉRIL ?

DÉCLARATIONS DE GUERRE

En ce début d'année pour le moins mouvementé, nous avons eu droit non pas à une, mais bien à deux déclarations de guerre. La première, en provenance du sud de la frontière, est d'ordre tarifaire; la seconde, qui touche au droit de grève, provient du gouvernement Legault par l'entremise de son ministre du Travail, Jean Boulet.

Bien sûr elles n'ont pas la même portée, mais toutes deux entraîneront, à des degrés différents, de lourdes conséquences sur les travailleuses et les travailleurs. Mais j'ajouterais, pour nous donner un peu d'espoir : si tant est qu'elles se concrétisent!

Car dans le premier cas, avec les volte-face quasi quotidiennes du président américain à propos de l'entrée en vigueur et la portée exacte de ces fameux tarifs douaniers à l'endroit des produits canadiens, on nage toujours dans l'incertitude la plus complète. À preuve, au moment d'écrire ces lignes, pour la deuxième fois en deux jours, le président Trump a reculé une fois de plus en annonçant un nouveau sursis de 30 jours pour les marchandises canadiennes. Si sa crédibilité va continuer d'en prendre pour son rhume à force de jouer au yoyo avec ses partenaires et alliés économiques traditionnels, la menace qu'il fait peser sur notre économie et sur le sort des personnes qui la font rouler doit être, elle, prise très au sérieux.

En effet, plusieurs secteurs sont à risque au Québec, notamment les industries manufacturière, forestière et agroalimentaire, dont la production dépend essentiellement des exportations vers les États-Unis. La CSN a multiplié les interpellations et les rencontres auprès des différents paliers de gouvernement afin de s'assurer que des mesures seront prêtes pour soutenir les travailleuses et les travailleurs touchés, si des barrières tarifaires devaient officiellement entrer en vigueur.

D'ici là, tâchons de garder la tête froide malgré ce tumulte étourdissant qui prend des airs de plus en plus inquiétants.

Bombe antisyndicale

De ce côté-ci de la frontière, il sera aussi difficile de rester zen face à l'affront étonnant de Jean Boulet, qui vient de déposer un projet de loi pour « considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out ».

Sous les prétentions fumeuses du ministre qui dit vouloir protéger les plus vulnérables en cas de conflit de travail se cache une attaque en règle au droit de grève et, par le fait même, au rapport de force dont disposaient jusqu'ici les travailleuses et les travailleurs du Québec.

Cet affront est d'autant plus surprenant que le premier ministre Legault lui-même estime que l'heure devrait être à l'unité des forces vives du Québec pour faire face à cette période de grande instabilité, et non à la confrontation.

Mais encore une fois, gardons espoir : il ne s'agit encore que d'un projet de loi qui doit franchir de nombreuses étapes, dont les consultations en commission parlementaire auxquelles nous participerons, avant d'être adopté... s'il finit par l'être!

Délivrons-nous d'Amazon

Et comme si ces provocations ne suffisaient pas en ce début d'année pour le moins explosif, la multinationale Amazon a pris tout le monde de court en janvier avec sa décision sauvage et antisyndicale de fermer ses sept entrepôts au Québec, causant ainsi la perte de plus de 4700 emplois. Dans la foulée, la CSN a lancé un mouvement de boycottage pour nous affranchir collectivement de cette entreprise voyou, tout en appelant du même souffle à favoriser le commerce local et nos entreprises québécoises. Des recours juridiques d'envergure ont de plus été déposés pour exiger d'Amazon le respect de ses obligations comme employeur et celui des lois qu'elle a jusqu'ici si éhontément bafouées.

Notre combativité sera une fois de plus mise à l'épreuve dans les mois à venir, mais vu la force et la solidarité inébranlables de notre mouvement, nous réussirons à traverser cette tempête en nous serrant les coudes et en gardant, toujours, la tête haute. ●

Caroline Senneville

Présidente de la CSN



Et comme si ces provocations ne suffisaient pas, Amazon a pris la décision sauvage et antisyndicale de fermer ses sept entrepôts au Québec, causant ainsi la perte de plus de 4700 emplois.

LE.POINT.SYNDICAL . Printemps . 2025

Le Point syndical est la publication officielle de la Confédération des syndicats nationaux • 514 598-2131 • Publié quatre fois par année, il est tiré à 17 650 exemplaires et distribué gratuitement à tous les syndicats de la CSN • **COORDINATION:** Ariane Gagné et Ursule Ferland • **DIRECTION ARTISTIQUE:** Philippe Brochard • **RÉVISION:** Ariane Gagné, Nadia Fournier et Ursule Ferland • **VERSION WEB:** Nicolas St-Germain • **IMPRESSION:** Hebdo Litho • **DISTRIBUTION:** Module distribution – Communications CSN • **Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus:** 514 598-2233 • ISSN: 2561-7435 • Dépôt légal: BAnQ et BAC, 2025 • Envoi de la poste-publications n° de convention: 40064900 • Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à: CSN, 1601, avenue De Lorimier, Montréal (Québec) H2K 4M5 • csn.qc.ca



3 POINT.POLITIQUE TARIFS AMÉRICAINS

Notre économie en état d'alerte

4 POINT.MAJEUR CBC/RADIO-CANADA

Un service public menacé?

PLUS: Communautaire, se battre pour les personnes marginalisées

5 POINT.DE.BASCULE AMAZON

L'affront ultime

6 POINT.DE.LITIGE RÉSEAU DES CPE

Négocier pour le remettre sur pied

PLUS: Santé-sécurité du travail, un important règlement bloqué

7 POINT.DE.TENSION LA FLEXIBILITÉ

Cet écran de fumée gouvernemental

PLUS: Pour un enseignement en ligne plus humain

8 DOSSIER AGRESSIONS AU TRAVAIL : UN PHÉNOMÈNE ALARMANT

10 POINT.DE.CONGÉLATION DEHORS, L'HIVER

Ils n'ont pas froid aux yeux

PLUS: Intégrer l'environnement dans nos conventions collectives

11 POINT.D'HONNEUR RAPPORT DE FORCE

Le paradoxe des agentes et des agents correctionnels fédéraux

PLUS: Renaud-Bray, la pauvreté en librairie

12 MISE.AU.POINT PRIVATISATION EN SANTÉ

Des cas concrets

PLUS: La condition féminine au cœur de l'université

13 POINT.D'ORGUE AÉRONAUTIQUE À LA CSN

Décollage réussi

LE.BALADO.DU.NUMÉRO **13**

LE.POINT.EN.BREF **14**

POINT.DE.REPOS **16**

TARIFS AMÉRICAINS

NOTRE ÉCONOMIE EN ÉTAT D'ALERTE

Dès son arrivée au pouvoir, le président Trump avait dit qu'il imposerait un tarif de 25 % sur tous les produits canadiens qui entrent aux États-Unis. Plusieurs annonces se sont par la suite succédé avec frénésie : c'est une véritable guerre économique redéfinissant les règles du jeu mondial qui semble se préparer.

Par **Thierry Larivière**

Illustration : **Alain Reno**



Trump a d'abord annoncé vouloir imposer des tarifs de 25 % sur les importations canadiennes pour tous les produits, à l'exception des produits énergétiques et des minéraux critiques qui seraient taxés à 10 % ; il a ensuite repoussé la mise en application de ces tarifs au 4 mars, puis au 4 avril. Il a aussi annoncé l'entrée en vigueur de tarifs spéciaux pour l'acier et l'aluminium le 12 mars. C'est en utilisant cette stratégie de la peur et du chaos que Trump souhaite obtenir des gains économiques, affichant son mépris tant pour les accords internationaux que pour la souveraineté de pays comme le Canada, qui « pourrait devenir le 51^e état américain ». Rien de moins !

Trump ne cache pas ses intentions. « Les tarifs annoncés samedi (le 1^{er} février) seront sur pause pour 30 jours, le temps de voir si un accord économique avec le Canada peut être structuré. ÉQUITÉ POUR TOUS ! », a-t-il écrit sur son réseau Truth Social. Au moment de mettre sous presse, on ne sait toujours pas si la menace sera mise à exécution, et si oui, pour combien de temps pourrait durer ce conflit commercial.

On voit bien que le trafic de fentanyl ou la présence de migrants illégaux n'était qu'un prétexte pour le président américain. Cela lui permettait d'invoquer l'urgence nationale qui était l'un des seuls moyens de contourner l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) par un simple décret. C'est pourtant Trump lui-même qui avait négocié cet accord en 2019 en utilisant comme moyen de pression des tarifs ciblés sur l'acier et l'aluminium.

Cette résurgence des menaces fait réfléchir. Nos élu-es de Québec et d'Ottawa évoquent la nécessité de diversifier nos marchés d'exportation pour moins dépendre des États-Unis. On l'a compris pendant la pandémie : il est risqué de ne compter que sur de lointains fournisseurs pour les biens essentiels. Cette fois sera-t-elle la bonne pour une réelle diversification de notre économie ? Serait-on enfin devant un véritable signal de changement ?

De quels accords commerciaux avons-nous besoin ?

Que valent des accords commerciaux si les plus puissants se permettent de les bafouer comme le fait à répétition

Donald Trump depuis son arrivée en poste ? Devrait-on s'obliger à toujours plus de concessions pour satisfaire le président américain, sachant qu'il n'honorera pas sa partie de l'entente ? Le commerce international est-il devenu un contrat de dupes ? Les États-Unis ont rendu inopérant le tribunal de l'OMC en refusant d'y nommer de nouveaux juges. La plainte de la Chine contre les tarifs de 10 % imposés par les États-Unis n'aura probablement pas d'issue. Même un gain en première instance ne suffira pas à inverser quoi que ce soit, puisque la décision sera portée en appel et que le processus sera très long.

Il importe cependant de rappeler que, depuis des décennies, ces accords commerciaux servent en partie les intérêts des multinationales. Nos gouvernements devraient plutôt protéger la gestion de l'offre en agriculture et nos secteurs stratégiques comme le bois.

Un réveil s'amorce. La solidarité entre les travailleuses et les travailleurs de tous horizons s'est exprimée après la fermeture sauvage des entrepôts d'Amazon au Québec. Dans l'acier, la Fédération de l'industrie manufacturière (FIM-CSN) échange avec des syndicats américains ou européens via le réseau syndical international IndustriAll. La menace de Trump se tournera bientôt vers l'Union européenne et l'acier est une cible probable. Là aussi, toutefois, il a déjà annoncé ses couleurs.

Redéfinir notre économie

Le premier ministre Legault a appelé les Québécoises et les Québécois à profiter de la crise actuelle pour « redéfinir notre économie ». Il faudrait aussi revoir nos accords commerciaux pour qu'ils nous protègent contre d'autres éventuelles menaces et agressions économiques. Devraient-ils permettre la délocalisation des mauvaises conditions de travail et de la pollution qui accompagne certains procédés industriels ou agricoles ? Ne devrait-on pas revoir notre approche du commerce mondial ? Et aussi prévoir des protections adéquates pour les travailleuses et les travailleurs qui risquent d'être mis à pied ?

Face à des menaces croissantes, nous devons reprendre collectivement en main les leviers nécessaires pour assurer une plus grande équité dans le monde. ●

COMMUNAUTAIRE

SE BATTRE POUR LES PERSONNES MARGINALISÉES

Les travailleuses et les travailleurs du Centre l'Entre-Toit sont en grève générale illimitée depuis le 1^{er} novembre. Les grèves ne sont pas si fréquentes dans le secteur communautaire. Qu'est-ce qui a mené ces 75 salarié-es à utiliser cet ultime moyen pour se faire respecter ?

Depuis quatre ans, Rosalie Bezeau-Faucher travaille pour l'Entre-Toit comme adjointe à la coordination. Elle a, entre autres mandats, celui de veiller à la réinsertion sociale des usagères et des usagers du centre de transition. L'Entre-Toit héberge des personnes aux prises avec des troubles de santé mentale, doublés à de la toxicomanie ou encore à des démêlés avec la justice.

Rosalie les accompagne au quotidien pour les mener vers une plus grande autonomie. « On fait tout notre possible pour soutenir les résidentes et les résidents de l'Entre-Toit. On les aide à prendre leurs médicaments, à se trouver un emploi ou bien un logement. Certaines personnes reviennent nous voir après quelques années pour nous remercier de les avoir épaulées. Elles sont fières d'être autonomes. Je sens qu'on fait une différence dans leur vie », explique-t-elle.

Si Rosalie a choisi de travailler à l'Entre-Toit, c'est pour prêter assistance aux gens les plus marginalisés de notre société. Si elle reste, c'est pour continuer de tisser des liens au jour le jour avec eux. Elle reste aussi pour l'esprit d'équipe qui se forme dans ce milieu de travail enrichissant, mais exigeant.

Dans les conditions actuelles, c'est difficile. Les salaires sont loin derrière ceux du secteur public et du milieu communautaire. L'Entre-Toit compte sur des salarié-es qualifiés et diplômés, mais non reconnus. Résultat, le taux de roulement frôle les 100% chaque année. « Nous gagnons moins de 20\$ l'heure. Pour s'assurer de garder les gens plus longtemps et de continuer d'assurer la mission de l'organisme, il faut bonifier nos conditions et augmenter nos salaires », conclut Rosalie. ●

Hubert Forcier



CBC/RADIO-CANADA, UN SERVICE PUBLIC MENACÉ ?



C'est maintenant un secret de Polichinelle : les Canadiennes et les Canadiens devraient être appelés aux urnes dans les prochaines semaines. Le Parti conservateur du Canada, sous la botte de Pierre Poilievre, fait du définancement de CBC l'un de ses projets phares, de société même. Et qui dit sabrer dans le financement de CBC dit grand danger pour son pendant francophone, Radio-Canada.

Par Eve-Marie Lacasse

Les deux entités sont intimement liées et il est illusoire de penser que d'en achever une n'achèvera pas l'autre, quoi qu'en disent les conservateurs. Sur tout le territoire canadien, l'information locale survit, à peine. Le Québec n'est pas une société distincte sur cette question. Les médias québécois et canadiens connaissent une importante baisse de leurs revenus publicitaires en raison de l'accaparement de ces derniers par les géants du Web, tels que Google et Meta. Depuis quelques années, les fermetures de journaux se comptent par dizaines, les stations de radio et de télévision réduisent partout leurs effectifs et, par conséquent, leur couverture. Dans ce contexte, sabrer dans le financement de CBC/Radio-Canada aurait comme conséquence de confier entièrement aux salles de nouvelles du privé la couverture de tout le territoire.

Pierre Tousignant, président du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Radio-Canada-CSN

« On ne peut pas laisser faire cela. C'est non seulement irréaliste, mais aussi dangereux. Les déserts informationnels prennent de plus en plus de place partout au pays, Radio-Canada et CBC sont parmi les seuls qui peuvent en stopper l'avancement », observe Pierre Tousignant, président du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Radio-Canada-CSN, en rappelant du même souffle que CBC/Radio-Canada diffuse aussi en huit langues autochtones. « Cette particularité lui est propre. Réduire cet accès à de l'information et à du contenu culturel serait tragique pour plusieurs communautés. »

Dans l'équipe des cancrs

Une étude de Nordicity réalisée en 2024 nous révélait qu'en 2022, le Canada affichait l'un des plus bas niveaux de financement de la radiodiffusion publique par habitant (32,43\$) parmi les 20 pays occidentaux recensés. Cette étude établit aussi que le Canada fait partie des cancrs : il semble que les deux paliers de gouvernement, fédéral comme provincial, n'accordent qu'une priorité faible à la radiodiffusion publique, puisque le financement de cette dernière représente 0,12% des dépenses publiques totales, ce qui place le Canada au 18^e rang sur 20 pays.

CBC et Radio-Canada ont un mandat d'information. Mais, on l'oublie trop souvent, elles ont aussi le mandat d'assurer le rayonnement des initiatives culturelles canadiennes. Menacer la survie du diffuseur public met en danger beaucoup d'actrices et d'acteurs du secteur de l'information, certes, mais aussi une panoplie d'artisans ainsi que des travailleuses et des travailleurs du milieu culturel de partout au pays.

Sommes-nous prêts, comme société, à abandonner la représentation de notre réalité et de notre identité culturelle, celle du Québec comme celle du Canada, aux humeurs des intérêts économiques du secteur privé ou à ceux des multinationales tels Netflix et Disney ? « C'est le danger qui nous guette et nous devons l'avoir en tête quand nous soupesons la valeur de CBC/Radio-Canada. À l'heure où le président américain parle de faire du Canada le 51^e État américain, sommes-nous disposés à effacer la spécificité de la culture canadienne et québécoise dans l'espace numérique déjà largement dominé par les productions américaines ? Est-ce la valeur que nous nous accordons ? », se demande Annick Charette, présidente de la Fédération nationale de la culture et des communications-CSN, à laquelle est affilié le syndicat de Radio-Canada.

M^{me} Charette et M. Tousignant sont persuadés de la nécessité pour le Canada et le Québec d'avoir accès à un média public fort et donc, financé adéquatement. La mission de CBC/Radio-Canada est de garantir l'accès à de l'information de qualité sur l'ensemble de son territoire, jusque dans les foyers québécois et canadiens les plus isolés, et de faire rayonner la culture, autant québécoise que canadienne. Aucun autre diffuseur ne peut remplir ce mandat. Aucun réseau social n'a cette mission. Plus que jamais, CBC/Radio-Canada doit être considéré comme un service public. ●



4700 MISES À PIED

AMAZON : L'AFFRONT ULTIME

Alors qu'une convention collective pouvait être décrétée par un arbitre du travail aussi rapidement qu'à l'été 2025, Amazon a pris les plus grands moyens pour se soustraire à ses obligations prévues au *Code du travail*.

Par François L'Écuyer

Le 22 janvier dernier, la multinationale annonçait son intention de fermer ses sept entrepôts et de céder toutes ses opérations à la sous-traitance.

Amazon ferme-t-elle boutique? Pas vraiment : elle continuera à vendre ses marchandises en ligne au Québec, mais l'entreposage et la livraison des commandes seront dorénavant assumés par des tiers.

Les 4700 mises à pied, elles, sont bien réelles : 1900 personnes travaillant dans les sept entrepôts perdent leur emploi, dont les 230 travailleurs de DXT4, à Laval, premier syndicat accrédité au Canada en mai dernier. Environ 2800 personnes ont également été mises à pied par les nombreux sous-traitants de livraison d'Amazon.

La multinationale s'est rapidement défendue de toute forme d'antisindicalisme. Pourtant, dans toute l'Amérique du Nord, seul le Québec aura droit à ce nouveau modèle d'affaires. Et ce, même si la multinationale y

est fortement implantée depuis 2020, s'étant même outrageusement hissée en tête des ventes en ligne lors de la pandémie.

Pour la CSN, ça ne fait aucun doute : cette décision brutale, ayant causé jusqu'à maintenant 4700 pertes d'emplois, ne vise qu'à empêcher à tout prix la conclusion d'une première convention collective en Amérique du Nord et à freiner toute tentative de syndicalisation. Un tel geste est illégal au Québec, puisque la loi interdit à un employeur de s'ingérer dans les activités d'une association de travail ou d'y porter entrave.

Le geste ne restera pas impuni, prévient la CSN. Le 4 février dernier, la centrale lançait une campagne nationale de boycottage d'Amazon en enjoignant la population, les gouvernements de Québec et d'Ottawa, les villes et les institutions publiques à cesser d'acheter sur Amazon et à mettre fin à toute forme de contrat avec la multinationale, particulièrement dans le secteur de l'infonuagique.

Pour la CSN, ça ne fait aucun doute : cette décision brutale, ayant causé jusqu'à maintenant 4700 pertes d'emplois, ne vise qu'à empêcher à tout prix la conclusion d'une première convention collective en Amérique du Nord.

La CSN annonçait du même souffle qu'en raison de l'illégalité de cette décision anti-syndicale, elle allait demander au tribunal l'annulation des licenciements collectifs, la réouverture des sept entrepôts et la réintégration des 1900 employé-es directs d'Amazon.

Faire peur au monde

La plainte, déposée au TAT le 20 février dernier, fait valoir que la décision de fermer ses entrepôts québécois est en contradiction directe avec le plan d'affaires mis de l'avant par la multinationale au cours des dernières années. Les quatre centres de livraison les plus récents au Québec, dont l'entrepôt syndiqué DXT4 à Laval, n'ont été établis que depuis trois ans, rappelle la CSN, à l'image des investissements massifs de la compagnie dans la stratégie du « dernier mille ».

Ces entrepôts de proximité, nécessaires à la livraison en un jour, « ne constituent pas seulement la façon la plus rapide de livrer les produits aux consommateurs, mais aussi la manière la plus économique de le faire », déclarait en octobre dernier le PDG d'Amazon, Andrew Jassy, après avoir annoncé un an plus tôt son intention de doubler le nombre de stations capables de livrer les colis le jour même.

« Rien ne laissait présager qu'Amazon choisirait, à peine trois mois plus tard, d'opérer un retour à un modèle de livraison par des tiers », affirme la CSN dans sa requête. Pour la centrale syndicale, « Amazon n'hésite pas à avoir recours à des mesures extrêmes et à sacrifier sa rentabilité afin d'éviter l'imposition d'une première convention collective » : c'est là le véritable objectif d'une décision aussi draconienne.

Une première convention à portée de main

Même si la négociation n'allait nulle part à l'entrepôt syndiqué de Laval, une première convention collective était pourtant à portée de main. Constatant l'impasse, le conciliateur du ministère du Travail, qui suivait les travaux de la table depuis le mois d'août, s'appropriait à rendre son rapport au ministre et à ainsi ouvrir la voie à une demande d'arbitrage de première convention.

Les négociateurs d'Amazon en étaient bien conscients : tellement, qu'ils avaient accepté l'invitation des négociateurs syndicaux de « nettoyer » le plus possible les travaux et de s'entendre sur les éléments périphériques afin de restreindre au mieux le champ d'application de l'éventuelle décision de l'arbitre.

Ainsi, selon toute vraisemblance, une convention collective allait être décrétée aussi rapidement qu'à l'été 2025.

N'en déplaise à Amazon, cet arbitrage ira de l'avant. Au moment d'écrire ces lignes, la sous-ministre du Travail venait tout juste de déferer le différend à l'arbitrage de première convention. Même si l'entrepôt de Laval devait demeurer fermé en dépit des recours juridiques intentés, des questions devront être tranchées, notamment en ce qui a trait aux augmentations salariales, à la rétroactivité ainsi qu'au droit de rappel des salarié-es. ●



SANTÉ-SÉCURITÉ DU TRAVAIL

QUAND LE GOUVERNEMENT BLOQUE UN IMPORTANT RÈGLEMENT

Le 19 septembre 2024, le conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a adopté à l'unanimité la version finale du *Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement*. Or, depuis près de six mois, contre toute logique vu le consensus obtenu, le conseil des ministres n'a toujours pas entériné ce règlement.

Le gouvernement de la CAQ a fait adopter une importante réforme en santé et sécurité du travail en 2021. Celle-ci prévoyait un délai ferme se terminant le 6 octobre 2024 afin que la CNESST adopte un règlement sur les mécanismes de prévention et de participation pour mieux protéger les travailleuses et les travailleurs et améliorer le bilan des lésions qui est loin de s'améliorer.

Également au cœur des travaux, des changements à la gouvernance de la CNESST visant à répondre aux critiques soulevées à plusieurs reprises par le Vérificateur général du Québec. Selon lui, la CNESST ne joue pas son rôle d'agent de changement dans l'actualisation du régime de santé, ce qui impose un retard en matière de prévention des risques et des dangers dans les milieux de travail au Québec.

Là où ça bloque

«Même si la CNESST s'est engagée dans de vastes travaux afin d'améliorer la santé et la sécurité du travail de façon concrète, le ministère de l'Éducation et celui de la Santé et des Services sociaux, notamment, refusent d'assumer les impacts financiers du règlement pourtant intervenu unanimement entre les acteurs représentatifs du domaine du travail nommés par le gouvernement», dénonce Caroline Senneville, présidente de la CSN et membre du CA de la CNESST.

«La situation est totalement absurde : le gouvernement nous a imposé un processus qu'il décide à présent de ne plus respecter. La protection des travailleuses et des travailleurs a déjà assez attendu. Nous allons nous battre pour qu'il entérine ce règlement dans les plus brefs délais», conclut David Bergeron-Cyr, vice-président de la CSN, responsable politique de la SST et également membre du CA de la CNESST. ●

Martin Petit

CPE

NÉGOCIER POUR REMETTRE LE RÉSEAU SUR PIED



Les travailleuses des CPE accentuent la mobilisation pour faire avancer leur négociation avec le gouvernement. Dans le contexte où le réseau des CPE a de plus en plus de mal à attirer et à retenir le personnel, les travailleuses proposent des solutions pour améliorer la situation. Incursion dans le quotidien de ces femmes qui, chaque jour, changent concrètement la vie de milliers d'enfants.

Une profession en manque de valorisation

Chaque matin, des milliers de parents se déplacent vers les CPE. Il suffit de passer un peu de temps dans un centre pour réaliser à quel point c'est un travail inspirant, mais exigeant. Les travailleuses et les éducatrices, en passant par les responsables de l'alimentation et le personnel des bureaux, veillent du mieux qu'elles peuvent au développement des enfants. Elles le font à travers les cris incessants, les pleurs et l'agitation des petits. Mais aussi à travers l'amour débordant des enfants à leur égard.

Les travailleuses des CPE syndiquées à la CSN ont tenu trois jours de grève nationale à travers le Québec entre la fin janvier et le début mars. Elles seront également en grève les 18 et 19 mars prochains pour protester contre le peu d'égards du gouvernement envers leur métier. De haut en bas : Longueuil (arr. Brossard), Rivière-du-Loup, Montréal, Saint-Jérôme.

«Quand on décide de travailler en CPE, on fait le choix d'une profession marquante pour nos tout-petits. Mais rapidement, on réalise que les conditions dans lesquelles on doit effectuer notre travail sont loin d'être optimales. C'est pour ça que si peu de personnes font le choix de s'inscrire en technique d'éducation à l'enfance. Ça nous préoccupe beaucoup. On espère que notre négociation entraînera des modifications qui convaincront la relève de rejoindre le réseau», explique Stéphanie Vachon, représentante des CPE de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN).

Le gouvernement se traîne les pieds

La négociation des CPE avance lentement. Le gouvernement propose des reculs. Il réclame davantage d'heures de travail, alors que les éducatrices sont déjà à bout de souffle. Ces dernières ont donc pris la décision de lancer un mouvement de grève nationale. La CSN, qui représente 80% des CPE syndiqués, a une force de frappe impressionnante dans le secteur. Depuis la fin janvier, des journées de grève nationale ont lieu dans toutes les régions du Québec. Les quelque 13 000 travailleuses se mobilisent pour freiner la pénurie de personnel et valoriser leurs emplois. Grâce à la mobilisation, ça bouge enfin à la table de négociation.

Les travailleuses ne sont pas seules. Des milliers de parents témoignent de leur appui aux demandes du personnel. Récemment, plus de 300 conseils d'administration de CPE ont transmis une lettre au gouvernement pour appuyer les éducatrices.

«Le réseau des CPE, on y tient vraiment. Et on sait que les parents aussi. Ils sont à même de voir à quel point nous jouons un rôle important pour leurs tout-petits. Quand ils quittent le CPE le matin, ils savent que leur enfant est entre de bonnes mains. Et quand leur enfant raconte toutes ses activités de la journée, ils réalisent que les CPE jouent un rôle clé dans le développement des tout-petits», poursuit Stéphanie Vachon.

Des places qui se font attendre

Le gouvernement Legault fait face à des critiques répétées de la part de milliers de familles qui attendent impatiemment une place dans un CPE. Tout près de 30 000 enfants patientent pour une place dans le réseau. La stratégie de négociation du gouvernement freine l'ouverture des places nécessaires. En effet, pour réussir à combler les besoins, il faut d'abord et avant tout s'assurer d'avoir des travailleuses et des travailleurs qui donneront les services aux enfants.

«Si, collectivement, on veut offrir le meilleur à nos enfants, toutes les études montrent qu'il faut pouvoir compter sur le réseau des services de garde éducatifs. Le gouvernement doit cesser de miser sur le privé et doit mettre ses énergies là où les meilleurs services sont donnés. C'est pourquoi il est d'autant plus important d'améliorer les conditions de travail et les salaires des travailleuses des CPE», conclut Lucie Longchamp, vice-présidente de la FSSS-CSN. ● Hubert Forcier



bien des travailleuses et des travailleurs qui font toujours plus avec moins, cette demande de flexibilité est bien mal reçue», explique de François Enault, premier vice-président de la CSN.

Il suffit d'analyser la façon dont cette flexibilité s'est matérialisée dans les contrats de travail pour constater à quel point le gouvernement vise surtout à s'en prendre aux syndicats à travers un exercice de relations publiques.

Les conventions collectives du réseau

Les nouvelles conventions collectives de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) et de la Fédération des professionnelles (FP-CSN) ont permis de baliser les préoccupations gouvernementales tout en encadrant les rôles et les responsabilités des gestionnaires.

«Durant les négociations, le gouvernement revendiquait l'ancienneté pour l'ensemble du réseau et la bonification des quarts défavorables. On a trouvé des terrains d'entente tout en rappelant qu'il faudrait en faire davantage pour que l'état du réseau s'améliore. Les nouvelles conventions nous positionnent mieux qu'avant, mais le gouvernement doit en faire plus!», insiste le président de la FSSS-CSN, Réjean Leclerc.

C'est primordial, alors que l'on constate le mal causé par le retour de l'austérité. La solution pour un réseau plus efficace, ce n'est pas davantage de flexibilité pour les gestionnaires, mais plus de stabilité pour le personnel», conclut Jessica Goldschleger, présidente de la FP-CSN. ● **Hubert Forcier**
Illustration : **Amélie Lehoux**

LA FLEXIBILITÉ

CET ÉCRAN DE FUMÉE GOUVERNEMENTAL

Le gouvernement caquiste n'a qu'un mot en tête lorsqu'il négocie avec des salarié-es en santé : flexibilité. Les syndicats de la CSN doivent trouver le moyen de composer avec cette demande répétée tout en obtenant des gains pour leurs membres.

La flexibilité en santé peut impliquer, pour un employeur, l'affectation

d'une ou d'un salarié-e à un poste ailleurs dans l'établissement ou sur un autre site de travail au sein d'un même territoire régional. Lors de la négociation du secteur public de 2023, la présidente du Conseil du trésor, Sonia LeBel, revendiquait plus de flexibilité dans les conventions collectives. Toutes les négociations avec le gouvernement suivent depuis la même recette.

Le même vieux film

À présent, «flexibilité» est le terme pour exprimer un penchant patronal : le problème, c'est la lourdeur des conventions collectives. «Quand on voit l'ampleur de la crise qui frappe nos services publics, de l'austérité en passant par la surcharge de travail, ça prend une vision biaisée pour penser que le problème, c'est la lourdeur des conventions. Pour

À UN CHEVEU D'UNE GRÈVE

POUR UN ENSEIGNEMENT EN LIGNE PLUS HUMAIN



Le Point syndical a interviewé le président du Syndicat des professeurs et professeures enseignants de l'UQAM (SPPEUQAM-CSN), Olivier Aubry, au terme d'une négociation qui a exclusivement porté sur l'enseignement en ligne.

Olivier Aubry, président du SPPEUQAM-CSN : « On voulait préserver la majorité des cours en présentiel »

«C'était particulier, puisque nous avons obtenu une réouverture de la convention sur cet enjeu seulement, avec droit de grève», rappelle d'abord le président. C'est d'ailleurs une enseignante du cours *Introduction à la convention collective*, Marielle Lacombe, qui a eu cette idée de séparer cet enjeu du reste de la négociation en conservant toutefois le droit de grève après un certain délai. Cette voie de passage a permis d'éviter la grève de justesse en 2022.

Des cours en présence

Selon les chiffres du syndicat, de 25% à 28% des cours à l'UQAM se donnent présentement en ligne. «On voulait préserver la majorité des cours en présentiel», explique Olivier Aubry.

L'UQAM a refusé de limiter le pourcentage de cours en ligne, même si le recteur s'est prononcé en faveur du présentiel. Le syndicat avait tout de même réussi à obtenir de la commission des études des balises pour les cours en présence avant le 30 septembre.

«On demandait des groupes à échelle humaine, pas des classes de 400. On ne voulait pas plus de monde en ligne qu'en présence», lance le président. La notion de «moyenne cible» de tous les cours à 41 étudiantes et étudiants

maximum a tout de même été établie. C'est un «gain historique» qui avait toujours été refusé jusqu'à maintenant.

Selon certaines études, enseigner en ligne demande environ 30% plus de temps qu'en présence. L'UQAM refusait de le reconnaître au départ. Finalement, une allocation de 850 \$ par cours enseigné pour la première fois en ligne et de 400 \$ pour les cours en mode hybride a été consentie sous forme de compensation pour le matériel. Le syndicat a aussi obtenu des balises pour l'utilisation des cours enregistrés et donnés de façon asynchrone.

Prochain défi : l'intelligence artificielle

«La taille des groupes et la compensation de la surcharge sont des gains majeurs. On va continuer à sécuriser des éléments pour l'enseignement en ligne, mais le prochain gros dossier à venir, c'est l'intelligence artificielle», conclut Olivier Aubry.

La négociation du SPPEUQAM-CSN a pris fin le 11 février par un vote à 85% en faveur de l'entente de principe. La grève annoncée le 3 février a été évitée de justesse en permettant néanmoins d'obtenir ces gains. ● **Thierry Larivière**

UN PHÉNOMÈNE A

Qu'ont en commun les agentes et agents de la paix en services correctionnels (ASC), les journalistes et les techniciennes en éducation spécialisée? Tous les trois sont plus que jamais victimes de violence et d'intimidation au travail. Et les conséquences de ce phénomène sont inquiétantes.

Par Denis Guénette

Illustration : Benoît Tardif

« J'ai subi des tentatives de morsures, on a cherché à me frapper, on m'a craché dessus, lancé des liquides biologiques. Les menaces, je ne les compte même plus. Ça fait maintenant

partie de notre travail, mais cette violence est vraiment pire qu'avant. » Le témoignage de Xavier Therrien Telasco, agent correctionnel (ASC) depuis 11 ans à l'établissement de détention de Saint-Jérôme, en dit long sur le climat à l'intérieur des murs. Il évoque une situation explosive, en raison de la hausse des problèmes de santé mentale et de la surconsommation des drogues dures. « Ces substances-là qui arrivent par drones amènent des cas plus fréquents de psychoses qui augmentent la violence dans les établissements », souligne-t-il. La prolifération des armes artisanales en circulation rend aussi le travail des agents très périlleux.

Entre 2018 et 2023, on a recensé 270 agressions à l'endroit des agentes et agents, nous dit Mathieu Lavoie, président du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec-CSN. « Il y a un alourdissement de la population carcérale. On est rendu avec une majorité de *gangs* de rue et de gens du crime organisé, ce qui entraîne plus de confrontations physiques, d'intimidation et de menaces envers le personnel. Juste en décembre der-



nier, des agressions physiques majeures ont entraîné des séquelles importantes sur des agents de Sorel, de Québec et de Bordeaux. »

Les agressions sont en hausse, parce que les détenus violents ne sont pas assez sanctionnés, nous dit Xavier Therrien Telasco. « Trop souvent, quand un individu violent menace un agent ou tente de l'agresser, l'agent est retiré du secteur alors que c'est le détenu qui devrait être transféré dans un autre centre de détention. On est doublement pénalisé par la violence des détenus. »

Un point de vue que partage son collègue Martin Jacques, agent à l'établissement de détention de Sorel-Tracy : « On avait le phénomène des « enfants-rois », on a maintenant celui des « bandits-rois ». Ils font des crises,

brisent du matériel, menacent et agressent et il ne faudrait pas trop les punir pour leurs actes. On leur apprend à bafouer les règles parce qu'il n'y a pas vraiment de conséquences pour eux. »

Pour Mathieu Lavoie, il est urgent de modifier l'approche face aux comportements violents des détenus. « Avec la population actuelle, il faut un changement de mentalité, il faut porter des accusations criminelles et sanctionner ceux qui commettent des gestes illégaux. »

Autre problème très sérieux selon lui, la surpopulation des prisons. « Plusieurs établissements sont à 110-120% de leur capacité d'occupation. Les secteurs sont pleins. Faute de personnel, les agents sont obligés de faire des heures supplémentaires, ce qui entraîne

L'ALARMANT



des congés de maladie et des démissions. Bon an mal an, entre 400 et 500 postes ne sont pas pourvus ou occupés.»

On embauche de nouveaux agents, mais on peine à les retenir en raison de la violence et de la surcharge de travail, nous dit Xavier Therrien Telasco. «La violence, on baigne là-dedans tous les jours et ça provoque un niveau de détresse psychologique très élevé. Aujourd'hui, des agents de 10-15 ans d'expérience quittent leur emploi, ce qu'on ne voyait pas avant.»

La prolifération des drones qui livrent directement des téléphones, de la drogue ou des couteaux aux fenêtres des cellules complique beaucoup le travail des agents et empoisonne le climat carcéral.

« Les secteurs sont pleins. Faute de personnel, les agents sont obligés de faire des heures supplémentaires, ce qui entraîne des congés de maladie et des démissions. »

Des solutions existent pour limiter l'usage des drones, mais le problème est complexe et le ministère de la Sécurité publique tarde à les appliquer. Entretemps, le climat se détériore et la sécurité des agentes et des agents est de plus en plus compromise.

Les artisans des médias ciblés plus que jamais

Chaque jour, depuis l'arrivée des médias sociaux, les artisans de l'information sont victimes de harceleurs.

Une étude menée par des chercheuses et chercheurs de l'UQAM auprès de 264 journalistes, chroniqueuses, chroniqueurs, animatrices et animateurs dans les médias québécois révèle que 58% des répondantes et répondants ont été victimes de cyberharcèlement. L'étude réalisée à la demande de la Fédération nationale des communications et de la culture—CSN et publiée en 2022 témoigne d'une situation alarmante, souligne la présidente de cette fédération, Annick Charette. «Les réseaux sociaux sont devenus un égout à ciel ouvert. Il y a eu, je dirais, une décomplexion des gens et ils réagissent en s'en prenant aux journalistes. Les hommes sont attaqués sur leurs valeurs, leur intelligence, leur capacité à rapporter les faits. Pour les femmes, on ajoute à cela des commentaires sexistes et disgracieux sur leur apparence, des commentaires sexuels et tout.»

Les artisans des médias sont devenus une cible privilégiée pour les harceleurs, des hommes à 80%. En fait, les employé-es des médias sont 10 fois plus victimes de cyberharcèlement que la population en général, ce qui est très inquiétant, selon Annick Charette. «C'est devenu plus difficile pour plusieurs journalistes, sans compter les équipes de tournage et les photographes qui vont sur le terrain et qui se font bousculer et agresser. On ne parle plus seulement de cyberharcèlement. On est obligés, dans certains cas, d'enlever les identifiants sur les véhicules et les caméras.»

Cette hausse du harcèlement sous toutes ses formes a des conséquences réelles, comme l'illustrent ces témoignages de journalistes recueillis par les chercheuses et chercheurs de l'UQAM. «J'ai supprimé ma photo sur Facebook et j'écris très rarement sur les réseaux sociaux en ma qualité de journaliste. Ces épisodes de harcèlement ont modifié ma façon de faire sur les réseaux sociaux.»

«Un homme m'a écrit plusieurs fois sur Twitter pour me reprocher de ne pas lui faire de place en ondes [...]. Comme je ne lui répondais pas, il a commencé à me traiter de pute. Après plusieurs messages, il m'a dit qu'il viendrait en studio pour me violer.»

Personne n'est préparé à subir pareille violence. Soixante-dix pour cent des répondantes et répondants de l'étude avouent avoir vécu du stress, des problèmes de concentration, de l'anxiété ou de la détresse. Pour éviter le cyberharcèlement, ces personnes sont de plus en plus nombreuses à pratiquer l'autocensure, nous dit Annick Charette. «Des journalistes préfèrent ne pas couvrir certains sujets pour se soustraire à ces avalanches de commentaires agressifs ou grossiers. Pour nous, c'est un gros problème parce qu'on parle ici d'un

muselage volontaire, ce qui est mauvais pour la qualité de l'information.

Plusieurs employeurs prennent très au sérieux la montée du cyberharcèlement. Auparavant, les médias demandaient à leurs journalistes de répondre sur les médias sociaux, mais ce n'est plus maintenant une obligation liée à l'emploi. Et si les employeurs ont l'obligation légale de protéger leurs employé-es, il reste encore beaucoup de travail à accomplir pour contrer le cyberharcèlement.

Violence à l'école, des témoignages qui ébranlent

«En 2019, j'ai été frappée par un élève autiste de 25 ans et j'ai été un an et demi en arrêt de travail et en thérapie. J'ai reçu des coups de poing sur la tempe gauche. Depuis, j'ai des séquelles, des maux de tête, je prends des Tylenol en quantité et mon œil n'est pas rétabli.» Le témoignage de Nicole, technicienne en éducation spécialisée (TES), n'est pas unique. Nombre de ses collègues vivent chaque jour des épisodes de violence, particulièrement dans les écoles primaires. Annie Charland, la présidente du secteur du soutien scolaire à la Fédération des employées et employés de services publics—CSN, a longtemps œuvré comme TES au primaire. «Le côté violence, je peux vous en parler longtemps. Je dis toujours, une chance que je porte des verres, parce qu'il me manquerait un œil aujourd'hui. Il y a un jeune qui m'a lancé un crayon dans les lunettes». Annie constate que la situation s'est vraiment détériorée dans nos écoles. L'an dernier, un de ses syndicats locaux a recensé 1275 dossiers de violence : coups de pied, coups de poing, égratignures, crachats, objets lancés ou autres projectiles comme des chaises, sans compter les agressions verbales. «Souvent, on est obligés de sortir les élèves de la classe pour les calmer, mais on doit aussi sortir tous les autres pour les protéger. Moi, j'ai vu des classes presque totalement détruites.»

Mais comment explique-t-elle cette montée de la violence? D'abord, par la hausse du nombre d'enfants avec des troubles du comportement. Les enfants sont aussi beaucoup plus stressés qu'auparavant. «Ce qu'on voit beaucoup, ce sont des problèmes d'anxiété de performance; des enfants qui n'ont pas eu de bonnes notes viennent "tout croche". Ce n'est pas drôle de constater l'anxiété des enfants au primaire ou de les voir faire une dépression. Ils ont besoin d'aide, mais tout va trop vite et nous on manque de temps pour les aider comme il faut.»

Manque de temps et d'effectifs pour soutenir les enfants, mais surtout, manque de personnel pour faire de la prévention. Présentement, faute d'heures de travail, les intervenantes doivent jouer à la pompière, gérer les crises. «Depuis la pandémie, on constate que les enfants ont plus besoin d'aide pour travailler leurs émotions et pour diminuer leur anxiété. C'est ça, le gros problème dans nos écoles en ce moment.» Dans ce contexte, les TES sont plus que jamais essentielles et ce qui les motive, nous dit Nicole, «c'est l'amour de ces enfants-là souvent négligés par leurs parents. Ce sont des enfants qu'on ne peut pas abandonner. C'est un peu comme une vocation.» ●



L'ENVIRONNEMENT, UN ENJEU À INTÉGRER DANS NOS CONVENTIONS COLLECTIVES

La question de la lutte aux changements climatiques est plus que jamais d'actualité. Alors que les scientifiques sonnent l'alarme depuis longtemps, les populations se mobilisent et des changements commencent à s'opérer. Pourtant, l'enjeu de l'environnement demeure pratiquement inexistant dans nos conventions collectives. Regard sur une lutte qui ne fait que commencer.

Retournons 40 ans en arrière. Les conventions de l'époque traitaient principalement de salaire et d'autres clauses normatives dites « classiques ». La question de la santé et de la sécurité au travail était pour ainsi dire absente de nos contrats de travail. En 2025, la quasi-totalité des quelque 8000 conventions collectives négociées au Québec incluent des clauses qui encadrent les enjeux de santé et de sécurité au travail. « Le même chemin doit se tracer pour l'environnement, lance Yvan Duceppe, trésorier de la CSN et responsable de l'environnement au comité exécutif. Dès la fin de la décennie, ces sujets devront être enchâssés dans nos conventions », précise-t-il.

En ce moment, on dénombre moins de 40 conventions – sur l'ensemble des contrats collectifs québécois – dans lesquelles des clauses environnementales sont consignées. Heureusement, les écoles de relations industrielles, dont celles de l'Université Laval et de l'Université de Montréal, se penchent sur la question. Cette dernière organise d'ailleurs depuis 2022 une école d'été sur le thème de la crise climatique et de l'avenir du travail.

La CSN adoptait aussi, lors de son congrès de 2023, une proposition allant en ce sens. « L'objectif est d'offrir aux syndicats des outils pour intégrer la protection de l'environnement dans leurs conventions. Ça prend des leviers pour obtenir les informations essentielles de la part des employeurs et pour discuter de manière paritaire de ces questions. Il s'agit d'un immense chantier auquel nous devons impérativement nous attaquer », conclut M. Duceppe. ●

Noémi Desrochers

ILS N'ONT PAS FROID AUX YEUX

C'est la tempête dehors. Si au premier coup d'œil, tout semble s'être arrêté sous les assauts de la poudreuse, pour un grand nombre de travailleuses et de travailleurs, affronter le froid glacial et les vents violents fait partie du quotidien.

Par Jean-Pierre Larche



Le froid est leur dénominateur commun, mais leur réalité est bien différente dépendant si on est pompier, col bleu, paramédic ou employé-e d'une station de ski.

Le vent des îles

Pompier volontaire aux Îles-de-la-Madeleine, Stéphane Poirier ne craint pas les grands froids. « Le plus gros enjeu, ce sont nos appareils respiratoires qui gèlent », explique-t-il. Celui qui agit comme porte-parole médias pour le comité de négociation de la convention collective précise que lorsqu'une tempête est en vue, des pompiers volontaires vont être invités à s'installer en caserne afin d'être en mesure d'intervenir le plus rapidement possible.

L'eau des Gatinois

Cet hiver, à Gatineau, on compte de six à sept bris d'aqueduc par jour. Nicolas Laflamme est un ouvrier de réseau. Quand une conduite éclate, lui et un collègue se rendent sur les lieux. Pendant qu'un des deux « descend », l'autre demeure « en haut », en soutien. « L'hiver, on se bat pour descendre en bas, explique ce délégué du Syndicat des cols bleus de

Gatineau-CSN, car il y fait plus chaud. Cela dit, quand on est en bas, on a les deux pieds dans l'eau et elle peut être très froide! On est bien habillé, mais l'eau finit par entrer dans les bottes. On se fait mouiller et notre linge gèle. »

« Réparer un bris d'aqueduc, ça peut prendre 2 heures ou en prendre 48. On ne le sait pas tant qu'on n'a pas détéré la conduite. Et l'hiver, parfois, ça peut prendre plus de temps pour se rendre à la conduite parce que la terre est gelée; il faut alors commencer par casser au marteau. Certaines machines sont plus sensibles au froid, comme celles qui ont des composantes hydrauliques. Les boyaux peuvent briser à cause de la température. »

Les paramédics, toujours là

Pour les paramédics d'une région comme la Côte-Nord, traversée par un seul lien routier, la 138, les grosses tempêtes peuvent entraîner des délais supplémentaires. « Avec les vents violents, ça devient vision zéro sur la route. Ça veut dire plus de risques d'accident. On peut rester pris, il faut demander de l'aide pour déblayer le chemin, explique le président du Syndicat des paramédics de la Moyenne et Basse-Côte-Nord-CSN, Daniel Charrette. Des fois, on ne peut pas se rendre dans certaines communautés. »

Qui dit hiver dit motoneige et pour les paramédics, cela peut impliquer de longues interventions nécessitant l'aide des pompiers pour accéder au lieu d'un accident hors route. « Dans les territoires non organisés, c'est plus compliqué qu'en milieu urbain, explique le président de l'Association des travailleurs du préhospitalier, Fred Maheux. On est généralement mieux équipés qu'avant. Dans les grandes tempêtes, les gens viennent nous aider spontanément, par exemple un voisin qui est en train de passer sa souffleuse, pour nous ouvrir un chemin. J'ai vécu la grosse tempête de 2008, j'étais sur l'ambulance ce jour-là, ajoute le représentant des paramédics de la région de Québec-Chaudière-Appalaches. On était en contact avec la Ville pour qu'ils nous envoient une gratte ouvrir le chemin devant nous! »

Amenez-en!

Au Mont-Tremblant, des conditions hivernales, on en redemande! « C'est certain que pour viser les conditions idéales, on ne veut pas qu'il fasse trop chaud, explique le président du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Station du Mont-Tremblant, Benoit Filion. Mais quand il fait trop froid, c'est vrai que c'est moins agréable. Ça affecte tout le monde, dont le personnel qui travaille dans les restaurants et les boutiques avec les portes qui s'ouvrent tout le temps. »

En rappel : chantiers d'hiver

Dans le secteur de la construction, il se fait de plus en plus de travaux l'hiver. Cela soulève de nouveaux enjeux pour la CSN-Construction qui veille toujours au grain. L'an dernier, la CSN a diffusé un balado sur le sujet. <https://www.csn.qc.ca/actualites/sadapter-au-gre-des-saisons/> ●



« L'hiver, on se bat pour descendre en bas, car il y fait plus chaud. Cela dit, quand on est en bas, on a les deux pieds dans l'eau et elle peut être très froide! »

**AGENTS CORRECTIONNELS
FÉDÉRAUX**

EXERCER SON RAPPORT DE FORCE DANS LE MAINTIEN DE L'ORDRE

L'exercice de la grève est un droit fondamental, acquis grâce à la pression qu'ont maintenue les syndicats sur les employeurs et les décideurs politiques. Malgré les importantes avancées réalisées en droit du travail, plusieurs travailleuses et travailleurs des services publics n'ont toujours pas le droit réel d'exercer la grève. C'est le cas des agentes et agents correctionnels fédéraux.

En effet, la loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral donne à l'employeur le droit exclusif d'établir la mesure et la fréquence des services dits essentiels.

Le simple fait que les agentes et les agents correctionnels n'aient pas le droit concret de faire la grève affecte négativement leur rapport de force face à leur employeur. En l'absence de ce droit fondamental, ils sont limités en matière de tactiques de mobilisation. «La grève est le moyen de pression ultime. On a vu beaucoup de travailleuses et de tra-



vailleurs essentiels exercer ce droit et ainsi faire évoluer la négociation», affirme Stéphan Dicaire, agent correctionnel à l'établissement La Macaza et vice-président régional du Québec pour le Syndicat des agents correctionnels du Canada (UCCO-SACC-CSN).

Malgré cela, les agentes et agents correctionnels ont démontré une capacité d'organisation et de mobilisation impressionnante pour aboutir à une entente de principe satisfaisante. «On a augmenté la pression sur notre employeur de manière progressive, tout au long de notre négociation. On a commencé par distribuer des tracts et on a placardé des affiches partout dans nos espaces de travail pour informer nos membres. Au fur et à mesure que notre négociation progressait,

La nécessité d'un débat sérieux entre les parties sur ce droit fondamental doit avoir lieu.

nous avons haussé le ton en organisant des manifestations régionales pour perturber les lieux de travail des cadres des Services correctionnels du Canada (SCC). Ces mobilisations ont culminé en une grande manifestation nationale où des centaines d'agentes et d'agents ont occupé le Conseil du Trésor à Ottawa», poursuit Stéphan Dicaire.

La débrouillardise des membres d'UCCO-SACC-CSN leur a permis d'acquiescer des gains significatifs, bien qu'ils soient privés du droit réel de faire la grève. La nécessité d'un débat sérieux entre les parties sur ce droit fondamental doit cependant avoir lieu. Ces travailleuses et travailleurs veulent consolider leur rapport de force en vue des prochaines rondes de négociation. ● Idriss Amraoui

RENAUD-BRAY

LA PAUVRETÉ EN LIBRAIRIE



En 2014, Blaise Renaud, 29 ans, prenait les commandes du groupe Renaud-Bray. «Petit tyran», celui qui allait tirer bénéfice de l'entreprise créée par son père pour faire main basse sur la fragile industrie des librairies québécoises était déjà surnommé «le petit PKP du livre», rapportait Noémi Mercier, alors journaliste de *L'Actualité*.

Aujourd'hui propriétaire de 35 magasins Renaud-Bray, de 14 Archambault et de 13 boutiques Griffon – en plus de la chaîne Omer DeSerres qu'il vient d'acquiescer –, il déclarait alors à la journaliste :

«Je suis un autodidacte. Je n'ai jamais eu de modèle ni de mentor-e. J'ai appris sur le tas. Je ne suis pas là parce que je suis le fils du boss.»

En grève depuis maintenant trois mois, les 60 employé-es des succursales de Laurier Québec et des Galeries de la Capitale font aujourd'hui les frais de cette suffisance.

«Ça fait 18 ans que je travaille chez Renaud-Bray et je gagne 15 cents de plus que le salaire minimum», témoigne Isabelle Nadeau, libraire à Laurier Québec.

Depuis l'arrivée de Blaise Renaud, commis et libraires sont maintenus dans une perpétuelle pauvreté. Ils sont sans cesse rattrapés par la hausse annuelle du salaire minimum. Une employée gagne actuel-

lement 15,90 \$ malgré 22 ans de loyaux services.

La demande des syndiqué-es de Québec est fort simple : que le salaire d'entrée soit annuellement rehaussé, au lieu d'être continuellement ravalé par les augmentations du salaire minimum. Et que les employé-es puissent par la suite bénéficier d'une progression salariale plutôt que d'être contraints au surplace.

Une revendication sans cesse refusée par l'employeur. À tel point que l'entreprise de Blaise Renaud fut épinglée par le Tribunal administratif du travail en juillet dernier pour négociation de mauvaise foi.

Depuis le déclenchement du conflit, c'est le vice-président aux opérations, Mathieu Cardinal, qui agit à titre de *scab* au lieu que d'envoyer des mandats à la table de négociation. Ce dernier figurait parmi les sept briseurs de grève identifiés par le ministère du Travail, dans un rapport rendu le 13 février dernier.

Renaud-Bray était alors frappée d'une ordonnance provisoire, un juge ayant déjà constaté la présence de briseurs de grève aux succursales de Laurier Québec et des Galeries de la Capitale. Au moment d'écrire ces lignes, l'audience sur le fond venait tout juste d'avoir lieu. ●

François L'Écuyer



Valérie Lederer

LA CONDITION FÉMININE AU CŒUR DE L'UNIVERSITÉ

Fonder un comité de la condition féminine ne se fait pas en claquant des doigts. C'est ce qu'a constaté le Syndicat des professeur-es de l'Université du Québec en Outaouais (SPUQO-CSN), qui est parvenu à le faire en 2014.

À l'origine, les membres se préoccupaient de la discrimination systémique et des barrières structurelles rencontrées par les professeur-es de l'université. Cinq ans plus tard, «les membres du comité ont entrepris une étude pour documenter dans quelle mesure les politiques internes, les lacunes dans la convention collective et différents facteurs sociétaux pouvaient produire des obstacles dans la trajectoire de carrière des professeur-es de l'UQO», explique Valérie Lederer, professeure agrégée et membre active du comité.

L'étude révèle notamment que les femmes, bien qu'elles représentent plus de la moitié des professeur-es de l'université, ont moins de probabilité que les hommes d'obtenir leur permanence.

Le comité ne chôme pas. Il multiplie les initiatives, dont le déploiement d'une campagne qui met en lumière les recommandations de l'étude : dénonciation de l'écart salarial entre les travailleuses et les travailleurs de l'embauche à la retraite, obstacles à l'avancement professionnel reliés au congé de maternité, microagressions et autres réalités vécues par les professeur-es.

Le groupe est aussi impliqué dans un projet de recherche intersyndical afin d'analyser les défis liés au vieillissement du corps professoral, en intégrant les réalités de genre.

Les démarches du comité féminin du SPUQO ont mené à des avancées concrètes dans le renouvellement de la dernière convention collective. Formation en équité, diversité et inclusion, bonification des congés parentaux et de la conciliation travail-famille sont quelques-unes des améliorations obtenues.

« Ces gains montrent que les efforts du comité ont porté leurs fruits, bien que certaines revendications n'aient pas encore abouti et devront être ramenées à la prochaine négociation », rappelle M^{me} Lederer. Pour ces féministes comme pour tant d'autres, la lutte continue. ●

Ursule Ferland

PRIVATISATION EN SANTÉ : DES CAS CONCRETS

Pour les patientes et les patients du réseau de la santé et des services sociaux, le privé peut parfois sembler être une abstraction. Mais son omniprésence n'est plus à prouver pour les personnes qui y travaillent.

Par **Camila Rodriguez-Cea**



Tant qu'on utilise sa « carte soleil », les frontières entre ce qui est géré par l'État et ce qui est délégué à des compagnies privées peuvent sembler floues.

Or, tous les jours, les employé-es du réseau constatent la baisse de la qualité des soins, les coûts souvent exorbitants et les raccourcis empruntés par celles et ceux pour qui la santé est une occasion d'affaires.

De personnel qualifié à agents de sécurité

Dans un grand hôpital de Montréal, les patients en garde préventive étaient habituellement surveillés par des préposé-es aux bénéficiaires. Depuis trois ans, ce sont des agentes et des agents de sécurité qui effectuent ce travail. Comme ils ne sont pas formés pour intervenir auprès des patients qui ont souvent des problèmes cognitifs ou d'agressivité, ils doivent faire appel à des préposé-es aux bénéficiaires affectés à d'autres tâches lorsqu'un enjeu survient. Cette réalité vient donc augmenter la charge de travail des préposé-es.

Les enjeux de surcharge provoqués par le recours à la sous-traitance sont largement remarqués et dénoncés par les syndicats de la CSN, partout où les employeurs ont décidé d'avoir recours à cette stratégie pour réduire les frais.

Mélange des genres à l'hôpital

Dans un autre hôpital de Montréal, deux laboratoires d'orthèses et de prothèses se côtoient à quelques mètres seulement. Entre le laboratoire privé et le public, les gens qui fréquentent l'hôpital ne font pas la différence et parfois, le

personnel non plus. La méprise est compréhensible : l'hôpital est public, n'est-ce pas ?

« Pourquoi confier cette tâche à une clinique privée alors que le personnel public pourrait le faire ? Pourquoi ne pas avoir une seule grosse clinique publique ? » s'interroge une travailleuse.

Vu l'opacité qui entoure la gestion de ce genre de clinique privée, difficile de savoir si le choix de l'hôpital est rentable et réellement avantageux pour le public.

Du camping en attendant le privé

La sous-traitance grandissante de tâches traditionnellement accomplies au public vers le privé peut avoir des impacts sur les conditions de travail dans le réseau. C'est ce qu'ont appris à leurs dépens des travailleuses et des travailleurs du Bas-Saint-Laurent en attendant plusieurs mois qu'une compagnie privée effectue le câblage de leur lieu de travail. Historiquement accomplies au public, ces tâches étaient réalisées par des employé-es du réseau, disponibles en tout temps. Depuis que les postes ont été supprimés en raison de la nouvelle austérité imposée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, ce sont des sous-traitants qui s'en occupent, à pas de tortue. Entretemps, le réseau public doit s'arranger avec des systèmes d'appoint dignes d'une sortie en camping au parc du Bic.

Des victoires syndicales au profit de tout le monde

Si la privatisation rampante du réseau est sur toutes les lèvres, il faut se souvenir qu'elle n'est pas une fatalité. Plusieurs syndicats se sont organisés dans les dernières années pour mener des luttes contre la sous-traitance. Ils ont dénoncé des situations inacceptables dans les médias ; des recours juridiques appuyés par l'article 39 du *Code du travail* ont également été engagés avec succès pour rapatrier les travailleuses et les travailleurs d'agences au sein de l'unité d'accréditation. Certains syndicats sont ainsi parvenus à rapatrier au sein du réseau des agents de sécurité œuvrant pour des entreprises privées et à les faire reconnaître comme agents d'intervention.

« Des soins publics, c'est mieux pour les conditions des travailleuses et des travailleurs, mais c'est aussi toujours mieux pour les patients. C'est la population qui en sort gagnante », souligne un travailleur du réseau qui a suivi de près la requête déposée en vertu de l'article 39. ●

La sous-traitance grandissante de tâches traditionnellement accomplies au public vers le privé peut avoir des impacts sur les conditions de travail dans le réseau.



L'AÉRONAUTIQUE À LA CSN

DÉCOLLAGE RÉUSSI, L'AVION PREND DE L'ALTITUDE

Depuis quelques années, plusieurs syndicats du secteur aéronautique ont adhéré à la CSN. Le mouvement ne s'essouffle pas avec l'arrivée du petit dernier, le Syndicat des travailleuses et travailleurs d'Aérospatiale Devtek-CSN, en décembre dernier. Qu'est-ce qui explique cette envolée du secteur pour la centrale syndicale?

«On a mis l'autre syndicat dehors, l'AIMTA, parce qu'il était devenu un trop bon partenaire de la compagnie», affirme Richard Dufour, président du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Rolls-Royce Canada-CSN. Le syndicat accrédité en 2021 a connu une

négociation mouvementée en 2022. Des gains importants ont été réalisés pour le régime de retraite et les clauses normatives. «Les nouvelles conventions collectives CSN attirent les regards», explique Richard Dufour, qui ne regrette pas d'avoir maintenant un syndicat «qui nous appartient» et qui ne fait pas que défendre les acquis, comme c'était le cas avec l'ancien local syndical. Pour le président, il n'était pas normal, par exemple, que le cahier des demandes de négo soit décidé «en cachette» sans que les membres puissent voter sur celui-ci. «C'est un changement de vision», résume-t-il.

« Les nouvelles conventions collectives CSN attirent les regards ».

« On n'avait pas un bon syndicat. Il n'a jamais rien fait pour nous en 22 ans. Notre dernière convention était écrite pour la compagnie », explique pour sa part Lary Pugh, président du Syndicat des travailleuses et travailleurs d'Aérospatiale Devtek-CSN présentement en négociation. Le président de ce syndicat de Laval trouve «incroyable» son nouveau syndicat CSN qui donne des «réponses immédiates».

Même son de cloche du côté du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Safran-CSN. «On était tannés de ne pouvoir décider de rien. On était assez matures pour être maîtres de nos décisions», indique le président Michaël Durand. Son syndicat est arrivé à la CSN en septembre 2023 et la négociation qui a suivi a mené à une grève. Le président apprécie que ce soit «tout le monde qui décide» et aussi la transparence de la formule CSN. «C'est difficile pour les membres de faire de la *mob* s'ils ne savent pas pourquoi ils se mobilisent», fait-il valoir. Le syndicat de Mirabel prévoit même faire voter une hausse de cotisation pour se donner plus de moyens tant il est convaincu de l'adhésion des membres au syndicat. «Jamais on ne reviendrait en arrière», conclut-il. ●

Thierry Larivière

Benoit Blanchette du STT de Rolls-Royce a mis sur pied une page commune pour le secteur aéronautique de la CSN. Il n'y a qu'une page pour le moment, mais ce n'est que le début! aerocsn.ca

FAIRE.LE.POINT

LE BALADO DU NUMÉRO

LE CHOCOLAT : LA CLÉ POUR TRAVAILLER VIEUX ?

Pour cette édition du balado de la CSN, l'équipe du *Point syndical* vous propose un entretien entre le premier vice-président de la CSN, **François Enault**, la secrétaire syndicale et agente des réclamations du Syndicat des salarié-es de Barry Callebaut, **Barbara Tessier** et le président à la prévention du même syndicat, **David Allard**. S'ensuit une discussion avec un employé comptant plus de 50 ans de service, **Albert Montigny**. En voici un extrait.

Pour écouter l'entretien intégral : csn.qc.ca/nouvelles/balado



FRANÇOIS : Ça fait quoi, Barry Callebaut ?

BARBARA : Ça fait du chocolat, ça fait du monde heureux et ça rémunère beaucoup de gens du coin.

DAVID : Je dirais que ça fait de l'argent aussi (rires). On fait 550 tonnes de chocolat toutes les 24 heures. Ce n'est pas très connu, Barry Callebaut. C'est vraiment dans le milieu industriel. On a une usine syndiquée CSN Bridor qui

va utiliser nos produits pour faire des chocolaines, par exemple.

BARBARA : On est chanceux ici à Saint-Hyacinthe, on produit aussi de la liqueur de cacao. On reçoit les fèves de cacao, on les nettoie, on les broie, puis on les envoie par un tunnel de l'autre côté [de la rue], à l'usine Nelson.

DAVID : C'est ça qu'on sent à Saint-Hyacinthe, quand les gens viennent et disent que ça sent le chocolat, c'est

vraiment la torréfaction des fèves de cacao.

FRANÇOIS : Ça fait 54 ans que vous êtes ici, vous êtes toujours heureux de venir travailler chaque matin ?

ALBERT : Oui. Si je n'étais pas heureux, j'aurais lâché à 65 ans, comme *ben* du monde. Moi, c'est ça qui m'active, de voir mes ami-es et collègues travailler ensemble. Être assis à la maison sur une chaise, ce n'est pas moi, ça.

FRANÇOIS : Donc vous allez être bon pour participer aux assemblées générales lors de la prochaine négociation et amener des idées ?

ALBERT : Ah c'est sûr ! On va essayer d'amener des idées pour ceux qui veulent aller à la retraite, peut-être *ben* que ça pourrait être avantageux pour eux (rires). Mais ce que je déplore, c'est qu'à mon âge, j'aimerais ça tomber à deux ou trois jours, de manière progressive et m'en aller tranquillement. Au lieu de faire quatre ou cinq jours obligatoires et après ça «bye-bye», ou va ailleurs si tu n'es pas capable de les faire.

LE POINT. EN BREF



TOUT LE MONDE L'A VUE

Passage remarqué le 23 avril dernier de la présidente de la CSN, Caroline Senneville, sur le plateau de *Tout le monde en parle*. Tout le Québec a pu l'entendre expliquer l'antisindicalisme d'Amazon et critiquer le projet de loi de Jean Boulet qui attaque le droit de grève des syndicats. La lutte ardue des travailleuses de CPE a aussi été au cœur des propos de Caroline Senneville. C'est sur de nombreux fronts que la CSN s'active pour défendre les droits des travailleuses et des travailleurs, a fait valoir la présidente de la CSN.

Pour voir l'entrevue : bit.ly/4ifVNUK

UNE PHOTO DE KARINE DUFOUR

LA NÉGO COORDONNÉE DES RÉSIDENCES PRIVÉES POUR ÂNÉ-ES

Les travailleuses et les travailleurs des résidences privées pour aîné-es (RPA) entameront une nouvelle ronde de négociation dès le début du mois d'avril 2025. Affiliés à la Fédération de la santé et des services sociaux-CSN, les membres des RPA figurent parmi les plus bas salarié-es au Québec. Pourtant, ils font partie intégrante de notre système de santé. Les travailleuses et les travailleurs des RPA ne demandent pas le ciel. Ces personnes réclament un rattrapage salarial et un enrichissement qui reflètent les exigences de leur environnement de travail; et comme la grande majorité des salarié-es au Québec, elles veulent aussi que leur employeur contribue à leur fonds de retraite. Des demandes parfaitement légitimes quand on connaît l'importance du travail qu'elles exercent.

C'est dans ce sens que les travailleuses et les travailleurs des RPA ont opté pour le slogan : *On mérite le maximum, nous sommes essentiels*. Il est temps que leur employeur les reconnaisse à leur juste valeur.

FIN DU LOCK-OUT AU ZOO

Les 130 employé-es du Zoo de Granby ont tenu tête à leur employeur pendant près de sept mois : une détermination qui leur permettra de bénéficier d'une convention collective entièrement revue. En plus d'augmentations salariales de 20,5 % sur cinq ans, l'abolition des statuts d'employé-es saisonniers et temporaires permettra à un plus grand nombre d'avoir accès aux avantages de la convention.



2400

À la mi-février, les 2400 employé-es d'entretien de la STM ont voté à 97 % en faveur d'un mandat de grève qui pourrait aller jusqu'à la grève générale illimitée. Alors que l'employeur porte plusieurs demandes de recul à la table de négociation, ils demandent notamment de freiner la sous-traitance et la privatisation et souhaitent améliorer la conciliation famille-travail. Ils réclament également un investissement supérieur dans le transport collectif pour favoriser la transition écologique et préserver des emplois durables, mais aussi pour que la population de Montréal ait accès à un transport en commun attrayant et fonctionnel.

CONGRÈS DES CONSEILS CENTRAUX DE LA CSN

UN PRINTEMPS MOUVEMENTÉ DANS L'ENSEMBLE DU QUÉBEC

Lieu par excellence de solidarité inter-syndicale, le conseil central intervient sur des enjeux régionaux et sur des thématiques développées par la CSN à travers ses campagnes. Chacun des conseils centraux de la CSN a ses propres instances : les assemblées générales. Mais les délégué-es des syndicats affiliés votent leurs grandes orientations et définissent leur plan de travail lors de leurs congrès respectifs, qui se tient aux trois ans. Les équipes régionales sont en ce moment à pied d'œuvre pour préparer ces congrès, qui auront lieu d'avril à juin 2025.



Le Maillon fort

Tous les syndicats CSN, du secteur public à l'industrie manufacturière, des régions urbaines ou rurales, se placeront cette année sous un même thème, celui du Maillon fort. Défendre les droits des travailleuses et des travailleurs et améliorer leurs conditions de travail dans un monde qui semble toujours plus précaire, voilà la mission de la CSN, le Maillon fort du syndicalisme au Québec.

BIENVENUE. À LA CSN

Entre le 8 novembre 2024 et le 6 mars 2025, 34 nouveaux syndicats (ou accréditations), représentant 1053 salarié-es ont reçu la confirmation qu'ils adhèrent à la Confédération des syndicats nationaux (CSN)

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

- STT DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE ABINODJIC-MIGUAM (FSSS-CSN)
- STT DE L'HÔPITAL VÉTÉRINAIRE CUIVRE ET OR – CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE L'ANODE DE ROUYN-NORANDA (FP-CSN)

BAS-SAINT-LAURENT

- STT DU BMR DE MATANE (FC-CSN)
- STT VIANDES DU BRETON | CONTRÔLE QUALITÉ (FC-CSN)

CÔTE-NORD

- STT DE G.E.P. DE BAIE-COMEAU | SEPT-ÎLES (FC-CSN)
- STT DES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES | SUPÉRIEUR PROPANE (FIM-CSN)

GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

- STT DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LA BELLE JOURNÉE (FSSS-CSN)

MONTÉRÉGIE

- STT DE LA CETAM (FSSS-CSN)
- STT DES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES | CANADIAN TIRE VALLEYFIELD (FIM-CSN)
- STT DE SOPIAR (FEESP-CSN)
- S NATIONAL DU PERSONNEL DE FRANCISATION | COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPÉTI (FNEEQ-CSN)
- STT EN PETITE ENFANCE DE LA MONTÉRÉGIE | CPE LA PRAIRIE (FSSS-CSN)

MONTRÉAL

- STT DES AMIS DE LA MONTAGNE (FEESP-CSN)
- STT DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE DE MONTRÉAL ET LAVAL | CPE TOPINAMBOUR (FSSS-CSN)
- STT D'AÉROSPATIALE DEVTEK (FIM-CSN)
- STT EN INTERVENTION COMMUNAUTAIRE | DÉCLIC ACTION (FSSS-CSN)
- STT EN INTERVENTION COMMUNAUTAIRE | GRIP MONTRÉAL (FSSS-CSN)
- STT EN INTERVENTION COMMUNAUTAIRE | MAISON BENOÎT LABRE (FSSS-CSN)
- S NATIONAL DU PERSONNEL DE FRANCISATION | COLLÈGE MONTMORENCY (FNEEQ-CSN)
- S DES EMPLOYÉ-ES DES CAFÉTÉRIAS DU CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS (FEESP-CSN)
- STT DE LA MAISON ST-RAPHAËL (FSSS-CSN)
- ASSOCIATION DES ÉTUDIANT-E-S DIPLÔMÉ-E-S EMPLOYÉ-E-S DE MCGILL | CENTRE DE COMMUNICATION ÉCRITE (FNEEQ-CSN)
- S NATIONAL DES EMPLOYÉ-ES DE MUSÉES | CENTRE PHI (FNCC-CSN)
- S DES PROFESSIONNELLES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE | CENTRE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE (FP-CSN)
- S DES EMPLOYÉ-ES DE LA RESTAURATION | RESTAURANT VESTA (FC-CSN)

OUTAOUAIS

S DES EMPLOYÉ-ES DES MUNICIPALITÉS DU PONTIAC (FEESP-CSN)

QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES

- STT DE SUPERMÉTAL (FIM-CSN)
- STT DES CPE DE QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES | CPE MA BELLE GRENOUILLE (FSSS-CSN)
- STT DES CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS DE LA RÉGION DE QUÉBEC | MANOIR DE L'ORMIÈRE (FSSS-CSN)
- STT DES CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS DE LA RÉGION DE QUÉBEC | MIRODOR (FSSS-CSN)
- S NATIONAL DU PERSONNEL DE FRANCISATION | CÉGEP DE SAINTE-FOY (FNEEQ-CSN)
- S DES TECHNICIEN(NE)S POMPIERS DU CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY (FEESP-CSN)
- STT DU COMMERCE | KEURIG QUÉBEC (FC-CSN)



En ce 8 mars 2025, plus de 500 militantes se sont réunies à Candiac pour lancer la sixième édition de la Marche mondiale des femmes.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES 2025

Cette année, le réseau féministe de la CSN et toutes les membres du Collectif 8 mars luttent pour un féminisme antiraciste, anti-impérialiste et résolument inclusif.

Les femmes militent pour atteindre l'égalité entre les sexes sur le plan des conditions de vie et de travail. Alors que le climat social révèle une hausse significa-

tive de l'intolérance, voire de la haine, il est plus important que jamais d'unir les forces de tout le mouvement féministe.

Marche mondiale des femmes

C'est aussi le 8 mars qu'étaient lancées les actions entourant la Marche mondiale des femmes, qui a lieu aux cinq ans. Tout au long de l'année, les femmes du monde entier se mobilisent pour dénoncer la violence et la pauvreté vécues par plusieurs d'entre elles, mais aussi pour inscrire les droits des femmes dans la lutte universelle contre les dérèglements climatiques. Le 18 octobre prochain à Québec, préparez-vous à marcher. C'est un rendez-vous pour affirmer que nous sommes *Encore en lutte!*

SANTÉ

MOUVEMENT POPULAIRE CONTRE LA PRIVATISATION

Le 12 février dernier, la CSN a présenté une pétition signée par plus de 10 000 personnes contre la privatisation en santé et services sociaux. Aux côtés de représentantes et de représentants de Québec solidaire et du Parti québécois, le vice-président de la CSN, David Bergeron-Cyr, a été clair : il est regrettable de voir les gens d'affaires réaliser toujours plus de profits sur la maladie pendant que ne cessent de s'allonger les files d'attente pour accéder aux services requis dans le réseau public.

La CSN a demandé au gouvernement de déployer un plan d'urgence en trois mesures concrètes pour répondre à la crise. D'abord, le ministre de la Santé doit freiner l'exode des médecins vers le secteur privé, une fois pour toutes. Le gouvernement doit aussi cesser d'octroyer des permis de cliniques privées à but lucratif dès maintenant. Finalement, il doit instaurer un moratoire sur tous les types de privatisation du travail et des tâches accomplies au public. On parle d'agences de placement, de buanderies, de l'entretien des bâtiments, du transport de patients, etc. Si le gouvernement n'agit pas d'ici le 1^{er} mai, la CSN s'assurera d'augmenter la pression en se dotant d'un plan d'action conséquent.



UN SOMMET HISTORIQUE EN SANTÉ-SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Les 15 et 16 avril prochain au Centre des congrès de Québec, les organisations syndicales et les groupes de défense des droits des travailleuses et des travailleurs tiendront le Sommet de la santé et de la sécurité du travail (SST). Cet événement vise à prendre acte des dernières modifications aux lois québécoises sur la SST tout en partageant les perspectives politiques qui guideront nos actions à venir.

LES ANGLES MORTS DE LA PARESSE

Loin de faire l'apologie du *self-care* individuel, le recueil de textes féministes *Libérer la paresse* exprime et dénonce la difficulté à ralentir et à réévaluer notre rapport souvent drainant au travail, à la parentalité, au corps et surtout, à la performance. Pour les autrices, l'épuisement est genré. Si le monde continue de rouler malgré les différentes vagues d'austérité, c'est grâce au travail invisible des femmes.

Le repos dont les coautrices ont besoin semble particulièrement difficile à atteindre pour celles qui cumulent les rôles, à l'heure du *girlbossing* libéral. Ces travailleuses, mères, conjointes et élues n'en peuvent plus du tabou qui accompagne la paresse. Elles critiquent la pression sociale qui pousse à l'optimisation de toutes les sphères de leur vie pour toujours être au sommet de leur carrière et de leur désirabilité.



LIBÉRER LA PARESSE ÉDITIONS DU REMUE-MÉNAGE, 2024, 304 PAGES

En réaction à leur épuisement, plusieurs plumes du collectif choisissent ainsi le travail autonome dans la tentative de reprendre le contrôle de leur quotidien. On devine que ces artistes, professeures et intellectuelles ont les moyens de faire les sacrifices économiques pour obtenir davantage de liberté et de souplesse dans leur horaire.

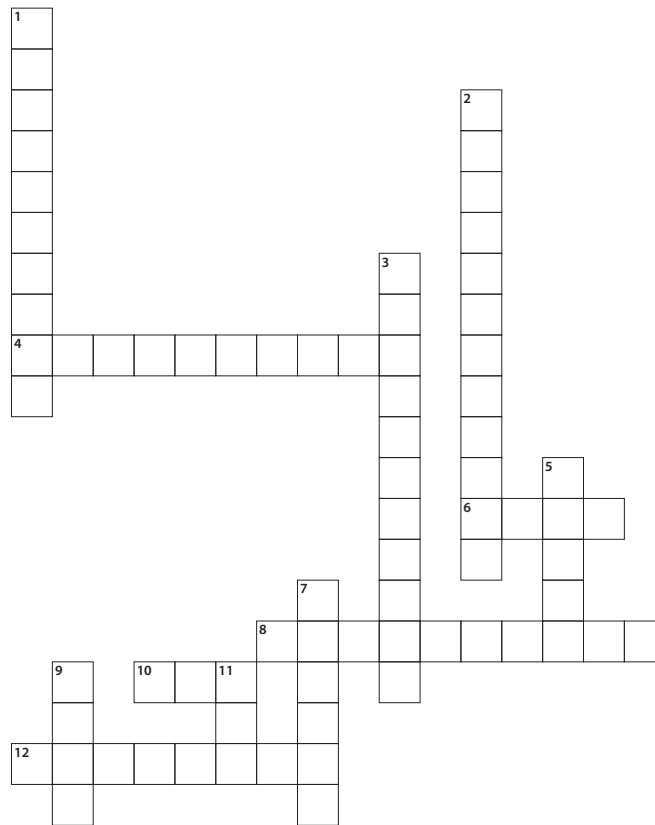
Si le livre amorce une réflexion intéressante, il occulte les travailleuses d'une autre classe sociale, celles qui, plutôt que de vendre le fruit de leurs réflexions, épuisent leur corps en faisant du ménage et en prenant soin des autres. Certains textes soulignent brièvement l'apport des éducatrices et des préposées qui peuvent rendre la vie plus facile... mais on aurait pu les entendre directement au lieu de les voir relayées à un rôle de figuration. Naturellement, ces femmes manquent de *temps* pour écrire...

Libérer la paresse pose des questions essentielles sur notre rapport collectif à la fatigue et au repos, mais donne peu de réponses. Pourtant, comme le simple fait de refuser de s'épuiser semble aujourd'hui subversif, l'exercice de réflexion ici proposé demeure pertinent. Interroger l'état d'urgence qui règne dans plusieurs aspects de nos vies est un premier pas qui mène à reconsidérer notre système économique. Après tout, la productivité est au cœur du mirage capitaliste. ●

Camila Rodriguez-Cea

Pour consulter : librairie@csn.qc.ca

Solutions : csn.qc.ca/lepointsyndical



MOTS ENTRECROISÉS

AVEZ-VOUS BIEN LU VOTRE NUMÉRO ?

Horizontalement

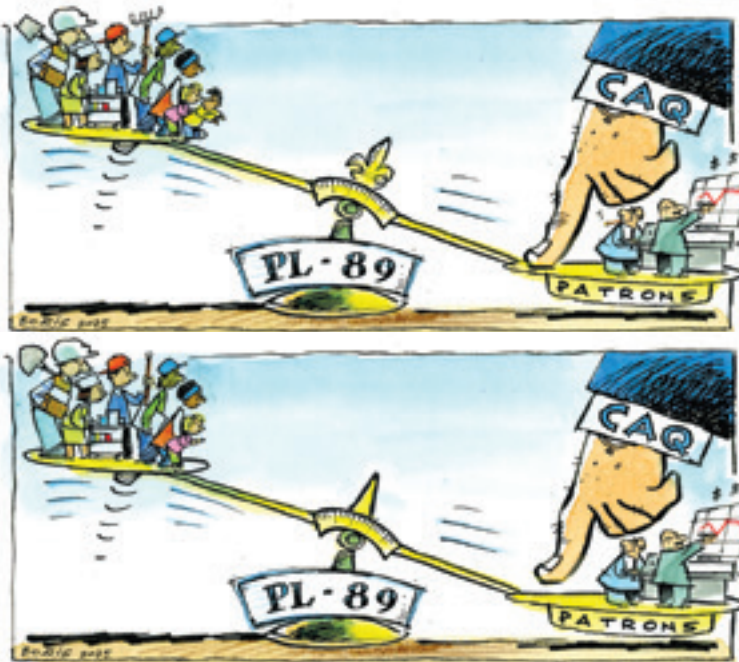
- 4.** Joli batracien qui donne son nom à un CPE nouvellement syndiqué à la CSN.
- 6.** Un syndicat de cette université québécoise a récemment réussi à ce que soit balisé l'enseignement en ligne.
- 8.** Les 75 salarié-es de ce centre sont en grève générale illimitée depuis le 1^{er} novembre.
- 10.** Le définancement de ce pendant anglophone de Radio-Canada est l'un des projets phares de Pierre Poilievre.
- 12.** Cette ville a connu de six à sept bris d'aqueduc par jour cet hiver.

Verticalement

- 1.** Campagne lancée le 4 février par la CSN à l'endroit d'Amazon.
- 2.** Depuis quelques années, plusieurs syndicats de ce secteur ont adhéré à la CSN. Leur page Web : aerocsn.ca
- 3.** Le mot favori du gouvernement caquiste lorsqu'il négocie avec les salarié-es.
- 5.** La torréfaction de ces fèves exotiques embaume l'air de la ville de Saint-Hyacinthe.
- 7.** Le milieu des libraires québécois le qualifiait déjà de « petit tyran » en 2014 (Blaise...).
- 9.** Prénom du responsable de l'environnement au comité exécutif de la CSN.
- 11.** Quelque 13 000 travailleuses de ce secteur ont lancé un mouvement de grève national au début 2025.

LE JEU DES SEPT DIFFÉRENCES

par Boris



**ACHETONS LOCAL,
BOYCOTTONS
AMAZON**

**DÉLIVRONS-NOUS
D'~~amazon~~
PAS D'ACHAT.
PAS DE CONTRAT.**

csn.qc.ca/amazon

